



Travail dissimulé, aidez moi svp

Par **ALEXANDRE**, le **06/02/2012** à **19:42**

Bonjour,

Je travaille depuis Mars 2009 sous le régime de la convention de restauration rapide, depuis septembre 2009 comme convenu oralement avec mon patron a mon embauche mon salaire à augmenter, seul problème depuis septembre 2009 mon patron me vire l'intégralité de mon salaire sur mon compte bancaire sans que celui-ci soit retranscrit en intégralité sur mes bulletins de salaires (pas d'avenant suite à cette hausse de salaire), de la même manière il m'impose quelques fois d'effectuer 50h de travail hebdomadaire sans que ces heures n'apparaissent sur mes bulletins de salaire! Je suis cuisinier et il se met à me demander de prendre des rendez-vous avec des entrepreneurs pour des travaux d'aménagements sur mon lieu de travail sans me laisser le choix (il menace de ne plus payer la partie du salaire n'apparaissant pas sur mes bulletins de salaires)! Je me retrouve donc dans une impasse, je peux attesté à l'aide de mes relevé bancaire que mon salaire est bien identique depuis septembre 2009 mais je ne sais pas s'il devra continuer de me payer le même salaire si je me limite aux 42H hebdomadaires (dont 7h supplémentaire) prévu par mon contrat. Pourriez-vous m'aider, me conseiller ? Merci beaucoup

Par **pat76**, le **07/02/2012** à **16:18**

Bonjour

Prenez tous les documents en votre possession et allez très rapidement à l'inspection du travail expliquer votre situation.

Vous n'avez pas le droit de faire plus de 48 heures par semaine et toutes les heures que vous

effectuez doivent apparaître sur vos bulletins de salaire.

Ne perdez pas de temps.